



CONTRAT LÉGUMES - mai à octobre 2023

L'association a pour objet de maintenir (et d'inciter à l'installation) les exploitations de proximité, pratiquant l'agriculture biologique, fournissant des produits de qualité, de saison, variés, écologiquement sains et socialement équitables. Comment? Les consom'acteurs préfinancent une partie des productions et acceptent les aléas auxquels celles-ci sont soumises (et donc l'éventuel report de certaines distributions). *En s'engageant par la signature de ce contrat, producteur et consom'acteurs dépassent le simple rapport commercial: ils deviennent partenaires.*

Contractants:

Producteur: **Éric Gradaive** Consom'acteur:

Petit panier Moyen panier Grand panier

	MAI				JUN					JUILLET			
	5	12	19	26	2	9	16	23	30	7	14	21	28
PETIT	7 €	7 €	7 €	7 €	7 €	7 €	7 €	7 €	7 €	7 €	7 €	7 €	7 €
MOYEN	14 €	14 €	14 €	14 €	14 €	14 €	14 €	14 €	14 €	14 €	14 €	14 €	14 €
GRAND	20 €	20 €	20 €	20 €	20 €	20 €	20 €	20 €	20 €	20 €	20 €	20 €	20 €
PETIT	28 €				35 €					28 €			
MOYEN	56 €				70 €					56 €			
GRAND	80 €				100 €					80 €			
	AoÛT				SEPTEMBRE					OCTOBRE			
	4	11	18	25	1 ^{er}	8	15	22	29	6	13	20	27
PETIT	7 €	7 €	7 €	7 €	7 €	7 €	7 €	7 €	7 €	7 €	7 €	7 €	7 €
MOYEN	14 €	14 €	14 €	14 €	14 €	14 €	14 €	14 €	14 €	14 €	14 €	14 €	14 €
GRAND	20 €	20 €	20 €	20 €	20 €	20 €	20 €	20 €	20 €	20 €	20 €	20 €	20 €
PETIT	28 €				35 €					28 €			
MOYEN	56 €				70 €					56 €			
GRAND	80 €				100 €					80 €			

Engagements du consom'acteur:

- Il s'engage à prendre au moins un panier chaque semaine, pendant la période du contrat.
- En cas d'absence, le consom'acteur peut faire retirer le panier par une personne de son choix (même non adhérente à l'Amapp). S'il ne trouve pas de solution pour répondre à cet engagement, il prévient l'Amapp.
- *Il s'engage à assurer au minimum une permanence sur le lieu de distribution* pendant la durée du contrat (6 mois) pour aider à la distribution, de 18 h jusqu'à 19h30. Un planning des permanences est affiché sur le lieu de distribution.
- Il s'engage à payer à l'avance les paniers par chèques.

Termes du contrat

- Le présent contrat est établi pour 26 paniers pour une durée de 6 mois :
- Paiement: soit **6 chèques (1 par mois) ou 2 chèques (1 par trimestre)**, à l'ordre de «Le Jardin du Marais». Les chèques sont débités quelques jours avant le début de chaque mois.
- La résiliation est possible mais sans garantir le remboursement des mensualités restantes.
- Le présent contrat est enregistré si le consom'acteur est à jour de sa cotisation à l'Amapp.

Les tuteurs – interlocuteurs entre consom'acteurs et producteur

Le maraîcher est aidé dans l'organisation des distributions par des tuteurs. Ils se partagent les tâches de gestion des contrats, d'organisation des distributions et de représentants des consom'acteurs.

Ils enregistrent les contrats, suivent la liste d'attente, établissent la liste hebdomadaire de distribution, organisent les présences aux distributions, centralisent les remarques des consom'acteurs...

Si vous avez des questions, si vous ne pouvez pas retirer votre panier... prévenez par téléphone ou mail Elisabeth Charon ou l'Amapp : Élisabeth - 06 33 72 24 79 ou contact@amappcheroy.fr

Le fonctionnement

Le prix du panier est fixé à :

- 7 € pour un petit panier de 3 à 5 légumes* (moitié du panier moyen, environ 1 personne);
- 14 € pour un moyen panier de 5 à 6 légumes* (environ 2 personnes);
- 20 € pour un grand panier de 8 légumes* (environ 4 personnes).

Les nouveaux inscrits à l'Amapp pourront signer un contrat avec une période d'essai correspondante au premier mois du contrat. La signature de la période d'essai se fait en début de mois.

Sur le lieu de distribution :

- Le contenu du panier est affiché : les légumes, leur variété, leur poids.
- Une liste d'émargement est à disposition pour noter le passage des consom'acteurs (à remplir impérativement).
- La distribution est assurée par un consom'acteur et un tuteur.
- Le producteur est présent à la distribution.

*La distribution a lieu le vendredi de 18h15 à 19h15 au 15 rue de la République à CHÉROY.
Pour transporter vos produits, apportez votre panier ou une cagette.*

D'où viennent les légumes et les fruits ?

Les légumes et les fruits qui composent le panier sont produits par un maraîcher en agriculture biologique, travaillant sur une surface avoisinant 2 hectares.

Éric GRADAIVE - Le Jardin du Marais
2, rue des Talotteries-Brassy
89500 ÉGRISSELLES-LE-BOCAGE
eric.gradave@gmail.com - www.leslegumesbiodemarsangy.fr - tél. : 0604 18 10 12

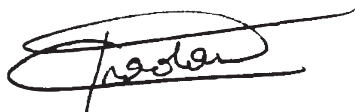
Engagements du maraîcher

- Il s'engage à tout mettre en œuvre pour proposer une grande diversité de produits, à privilégier les variétés anciennes et du terroir, et à fournir des produits de qualité, écologiquement sains, en pratiquant les méthodes de l'agriculture biologique, biodiversité, fertilité des sols, production sans engrais chimiques de synthèse ni pesticides, gestion économique de l'eau.
- Il s'engage à produire dans la transparence et à ouvrir son exploitation aux visites des consom'acteurs de l'Amapp. Le bilan annuel de l'exploitation est à votre disposition sur notre site (www.amappcheroy.fr).
- Il s'engage à vous servir régulièrement, aux jours et aux heures indiqués.
- Il s'engage à prévenir l'Amapp au minimum 15 jours à l'avance, en cas d'annulation de distribution.
- Il s'engage à tenir compte des remarques faites par les consom'acteurs tant sur la qualité des produits que sur les variétés proposées.
- Il peut vous envoyer par courriel la composition des paniers dès le mercredi soir si vous lui en faites la demande.

Signatures, précédées de la date et de la mention « lu et approuvé »

PRODUCTEUR

CONSUM'ACTEUR



(*) En fonction de la production, le nombre de légumes pourra varier, le minimum étant de 3 pour un petit panier et de 7 pour un grand. Selon la saison, un fruit pourra être proposé à la place d'un légume.